

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 731

11 avril 2006

SOMMAIRE

Agence Immobilière du Future S.A., Esch-sur-Alzette	35071	Malifra S.A., Luxembourg	35069
Air Cargo Consultancy S.A., Mondorf-les-Bains ...	35068	Malifra S.A., Luxembourg	35069
Air Cargo Consultancy S.A., Mondorf-les-Bains ...	35069	Malifra S.A., Luxembourg	35070
Algedal, S.à r.l., Rodange.....	35079	Malifra S.A., Luxembourg	35070
Alinter S.A., Luxembourg	35080	Malifra S.A., Luxembourg	35070
Amphora Investments, S.à r.l., Luxembourg	35072	Mingus S.A., Luxembourg	35086
Arches Investments S.A., Luxembourg	35068	Nessler S.A., Luxembourg	35065
Bad Schönborn, S.à r.l., Luxembourg	35087	Neurochem Luxco I S.C.S., Luxembourg	35082
Bad Schönborn, S.à r.l., Luxembourg	35088	Neurochem Luxco I, S.à r.l., Luxembourg	35082
Baker & Norton Associates S.A., Luxembourg	35044	Object, S.à r.l., Luxembourg	35082
Barclays International Funds, Sicav, Luxembourg ..	35086	Octopus Mail Order, S.à r.l., Luxembourg	35086
BK Consulting S.A., Luxembourg	35052	Ophis Holding S.A., Luxembourg	35057
Cecobe S.A., Luxembourg	35047	Opra Consulting S.A., Peppange.....	35052
Coban S.A., Luxembourg	35064	Paris VIIIe S.A., Luxembourg	35083
Compagnie de Développement des Médias S.A.H., Luxembourg.....	35047	Parts Holdings, S.à r.l., Luxembourg	35057
Digital Image S.A., Luxembourg	35082	Pasea S.A., Luxembourg	35068
Elea Développement S.A., Luxembourg	35082	Primavera Pain, S.à r.l., Luxembourg	35052
Esteban Invest S.A., Luxembourg	35042	Prochimica International S.A., Luxembourg	35052
Financière Lafayette S.A., Luxembourg	35047	ProLogis UK Holdings S.A., Luxembourg	35079
Finkerri S.A.	35083	Real Estate Investor Fund 1, S.à r.l., Luxembourg	35045
Fintrentuno S.A., Luxembourg	35071	Real Finanz und Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg	35084
Freemont Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	35084	Safetex Security S.A., Luxembourg	35085
Gemini S.A.H., Luxembourg	35047	Safetex Security S.A., Luxembourg	35085
Genua Holding S.A., Luxembourg	35086	Separim S.A.....	35064
Higgins Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	35085	Sorinvest S.A., Luxembourg	35071
Hofin, GmbH, Luxembourg	35064	Soundview Participations, S.à r.l., Luxembourg ..	35046
Inerix Development Inc., S.à r.l., Luxembourg ...	35046	Soundview Participations, S.à r.l., Luxembourg ...	35046
Investprojet, S.à r.l., Luxembourg	35079	Tjust Associates S.A., Luxembourg	35084
JA Finances, S.à r.l., Luxembourg	35080	Tjust Associates S.A., Luxembourg	35084
Kegefin, S.à r.l., Luxembourg	35081	Vidifer S.A.H., Luxembourg	35080
KM Advisors, S.à r.l., Luxembourg	35081	Yearling, S.à r.l., Luxembourg	35051
KM Advisors, S.à r.l., Luxembourg	35081	Yearling, S.à r.l., Luxembourg	35051
LEX Enterprises, S.à r.l., Steinsel.....	35083	Yum! International Participations, S.à r.l., Luxembourg	35067
LEX Enterprises, S.à r.l., Steinsel.....	35083	Yum! Restaurants International Management, S.à r.l.	35081
Lotus Invest S.A., Luxembourg	35085		
M.I.F. S.A.H., Luxembourg	35045		
M.I.F. S.A.H., Luxembourg	35045		

ESTEBAN INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 113.520.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Stéphane Noël, dirigeant de sociétés, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise;
- 2.- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CONSEILLERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé C.I.L., établie et ayant son siège social à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.050.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ESTEBAN INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Stéphane Noël, préqualifié, neuf cent quatre-vingt dix-neuf actions	999
2.- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CONSEILLERE IMMOBILIERE LUXEMBOUR- GEOISE, en abrégé C.I.L., prédésignée, une action.	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Stéphane Noël, dirigeant de sociétés, né à Thionville (France), le 7 décembre 1968, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise;

b) Madame Laurence Noël, employée privée, née à Metz (France), le 30 avril 1971, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise;

c) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CONSEILLERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé C.I.L., établie et ayant son siège social à L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.050.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprise, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnaud.

4.- Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Stéphane Noël, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2005, vol. 534, fol. 92, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(008484.3/231/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

BAKER & NORTON ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 14 novembre 2005

Les mandats de Gilles Marchand, administrateur-délégué, Maryse Romano et Stéphane Delpyroux, administrateurs, et le mandat de Muller Marc, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 se compose comme suit:

- Gilles Marchand, Directeur de Sociétés, demeurant au 44, avenue de la belle Gabrielle, F-94130 Nogent-sur-Marne, administrateur-délégué,

- Maryse Romano, employée privée, demeurant au 44, avenue de la belle Gabrielle, F-94130 Nogent-sur-Marne,

- Stéphane Delpyroux, Directeur, demeurant au 7, avenue de la Garenne, F-77220 Gretz Armainvilliers.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BAKER & NORTON ASSOCIATES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005687.3/717/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

M.I.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.095.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005700.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

M.I.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.095.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005705.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 113.323.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.469,

ici représentée par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 1, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, non encore inscrite au R.C.S. Luxembourg B, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2005, en voie de formalisation.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (3.987.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), par l'émission et la création de cent cinquante-neuf mille cinq cents (159.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les cent cinquante-neuf mille cinq cents (159.500) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.469.

Le montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (3.987.500,- EUR) a été apporté en numéraire par le prédit souscripteur de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 1, S.à r.l. ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), représenté par cent soixante mille (160.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.469.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de quarante-trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Rossi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2005, vol. 534, fol. 86, case 12. – Reçu 39.875 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(008530.3/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

INERIX DEVELOPMENT INC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 94.508.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005703.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 90.317.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 78 du 27 janvier 2003. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 24 octobre 2005, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005728.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 90.317.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 78 du 27 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUNDVIEW PARTICIPATIONS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005730.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FINANCIERE LAFAYETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.887.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005694.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

GEMINI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.963.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005697.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DES MEDIAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.629.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005699.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

CECOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 113.513.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société en commandite par actions de droit belge INVESTISSEMENT EN DEVELOPPEMENT DE PROJETS, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, rue du Châtelain 8 (Belgique),
ici représentée par Monsieur Jean-Hugues Dobet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme DEPRO MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, rue du Châtelain 8 (Belgique),
ici représentée par Monsieur Olivier Thuysbaert, Directeur, demeurant professionnellement à B-1060 Bruxelles, Avenue Brugmann 12A (Belgique),
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CECOBE S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège social, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la détention, l'exploitation, la mise en valeur par vente, location, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de tous immeuble pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire. Elle a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Dans les limites et selon les modalités prévues par la loi, les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires et inversement.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur.

Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu, à la date et l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits par le Conseil d'Administration au nom de la société seule.

Art. 14. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, l'administrateur-délégué ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Assemblées

Art. 16. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 17. Les décisions de l'assemblée générale légalement constituée engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de décembre à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront au siège de la société ou au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 19. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action ordinaire donne droit à une voix. Les actions privilégiées n'ont pas de droit de vote.

Tout actionnaire ordinaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire ordinaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 20. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévue par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 21. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 22. L'assemblée choisira un président et un scrutateur. Le président désignera un secrétaire.

Toutes les personnes constituant le bureau pourront valablement siéger qu'elles soient actionnaires ou non.

Art. 23. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire présent qui le demande.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 25. Chaque année à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 26. L'excédent créditeur du compte de bilan des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements, impôts, intérêts et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 28. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net après impôts, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions, quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 29. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 12 décembre 2006 à 13.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les cent (100) actions représentatives du capital social, comme suit:

1.- La société en commandite par actions INVESTISSEMENT EN DEVELOPPEMENT DE PROJETS, présidée, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
2.- La société anonyme DEPRO MANAGEMENT S.A., prédésignée, une action.	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Rodolphe d'Oultremont, comptable fiscaliste, né à Bousval (Belgique), le 13 octobre 1949, demeurant professionnellement à B-1180 Bruxelles, 147, avenue Winston Churchill (Belgique);
- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.163, valablement représentée par son gérant Monsieur Miguel Reynders, administrateur de société, né à Hasselt (Belgique), le 17 mai 1961, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy;
- Monsieur Jacques Boton, ingénieur civil, né à Namur (Belgique) le 20 janvier 1945, demeurant à B-1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, 17, avenue des Hêtres (Belgique).

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.238.

4.- Le siège de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

7.- L'assemblée ratifie les engagements pris en son nom par les fondateurs de la société et leurs mandataires et notamment les actes repris dans une liste qui, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être formalisée avec lui.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-H. Doubet, O. Thuysbaert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2005, vol. 535, fol. 13, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2006.

J. Seckler.

(008469.3/231/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

YEARLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 91.855.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 324 du 26 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YEARLING, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005733.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

YEARLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 91.855.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 324 du 26 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YEARLING, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005734.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BK CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 76.781.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005794.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PROCHIMICA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 83.704.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005796.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PRIMAVERA PAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 28.218.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire ce jour, le 11 mai 2005, les associés ont pris les décisions suivantes:

1^{ère} décision

Elle a pris connaissance de la démission du gérant administratif M. Fernandes e Silva Rui.

2^e décision

Elle décide de nommer comme nouveau gérant administratif M. Martins e Silva Emanuel, demeurant à Kayl, qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

I. Martins Mendes / R. M. Fernandes e Silva

Associé / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005666.3/510/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

OPRA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 113.525.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Delvaux, Notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Raphaël Jacques Hidalgo, Gérant de société, né le 12 septembre 1957 à F-60400 Ville, demeurant à L-3593 Dudelange, 91, route de Volmerange.

2. La société C.G.O., S.à r.l., ayant son siège social à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.076.

Les comparants sub 1 et 2 sont représentés par Monsieur Didier Kazenas, Expert comptable, demeurant professionnellement à L-3391 Peppange, 1, rue de l'église, en vertu de procurations données le 6 janvier 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant à l'acte et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OPRA CONSULTING S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Peppange.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

La commercialisation de systèmes de conditionnement de produits de parfumerie, de cosmétiques et de tous autres produits,

la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société pourra procéder au traitement des tâches administratives de ses filiales ou de toutes sociétés du même groupe.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le mandat d'administrateur est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable précédent à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition Générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira au siège, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10 heures, et pour la première fois, en l'an 2007.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Par dérogation à l'article 13 des statuts, le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

Par dérogation à l'article 9 des statuts le premier président sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à l'intégralité du capital social, comme suit:

1) Monsieur Raphaël Hidalgo, prénommé	1 action
2) La société C.G.O., S.à r.l., prénommée	999 actions
Total	1.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Raphaël Jacques Hidalgo, Gérant de société, né le 12 septembre 1957 à F-60400 Ville, demeurant à L-3593 Dudelange, 91, route de Volmerange;

- La société C.G.O., S.à r.l., ayant son siège social à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.076;

- La société QUAI DE L'OURTHE S.A., ayant son siège social à B-5590 Leignon, 7, route de Rochefort, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dinant sous le numéro 42819 et identifiée sous le numéro d'entreprise 0452549540.

3. A été appelée aux fonctions de Commissaire: Monsieur Paul Grangier, Expert Comptable, né le 17 mai 1966 à F-57050 Longeville les Metz, demeurant professionnellement à F-57100 Thionville, 51, rue de l'ancien hôpital.

4. Le siège social de la société est fixé à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

5. Par dérogation à l'article 13 des statuts, Monsieur Raphaël Jacques Hidalgo est nommé Administrateur-Délégué à la gestion journalière de la société OPRA CONSULTING S.A. Il peut engager la société par sa seule signature.

6. Par dérogation à l'article 9 des statuts, Monsieur Raphaël Jacques Hidalgo est nommé Président du Conseil d'Administration de la société OPRA CONSULTING S.A.

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: D. Kazenas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, vol. 151S, fol. 96, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

J. Delvaux.

(008704.3/208/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

OPHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.984.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yan-de, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

OPHIS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005679.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PARTS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 113.502.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INVESTCORP INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, a limited company, existing under the laws of Cayman, having its registered office at West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, British West Indies, and being registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 37618, represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 20th December 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name PARTS HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial

instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, INVESTCORP INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500).

The Shareholder of the Company decides to contribute the aggregate amount of five hundred Euro (EUR 500) to the shareholder's equity of the Company, and to allocate this amount to the Company's share premium account.

The amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr John B. Mills, consultant, born on 28 February 1969 in Cape Town (South Africa), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg; et

- Mr Hermanus R. Troskie, consultant, born on 24 May 1970 in Amsterdam (The Netherlands), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Each manager has the authority to sign individually on behalf of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INVESTCORP INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, société de droit des îles Cayman, établie et ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, British West Indies, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 37618,

ici représentée par Madame Céline Pignon, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PARTS HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, INVESTCORP INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500).

L'Associé unique de la Société décide de contribuer à hauteur du montant global de cinq cents euros (EUR 500) à titre de prime d'émission, et d'affecter cette somme au compte prime d'émission de la Société.

La somme de treize mille euros (EUR 13.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur John B. Mills, consultant, né à Cape Town (Afrique du Sud), le 28 février 1969, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
 - M. Hermanus R. Troskie, consultant, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 24 mai 1970, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Chaque gérant peut engager la Société par sa signature individuelle.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2005, vol. 434, fol. 74, case 1. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(008266.3/242/423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

COBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.721.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

COBAN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005681.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

HOFIN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 85.783.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 746 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFIN, GmbH

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005723.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SEPARIM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.270.

Nous vous informons par la présente que la convention de services et de domiciliation conclue en date du 11 juillet 2001 nous liant à la société sous rubrique a été résiliée d'un commun accord avec effet au 31 décembre 2005.

Le 9 janvier 2006.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

L. Rumor / C. Bitterlich

Senior Account Officer / Senior Manager Legal

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005695.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NESSLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 113.514.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATION STOCK EXCHANGE S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.723;

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATION VIRTUAL EXCHANGE S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.118.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NESSLOR S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATION STOCK EXCHANGE S.A., prédéterminée, cinq cents actions	500
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATION VIRTUAL EXCHANGE S.A., prédéterminée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;

b) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;

c) Monsieur Claude Marchand, comptable, né à Mont-Saint-Martin (France), le 19 septembre 1957, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 11, rue Charles Grein (France).

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprise, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnuau (France).

4.- Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à deux ans.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2005, vol. 535, fol. 13, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2006.

J. Seckler.

(008473.3/231/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 73.447.

EXTRAIT

Suite aux changements d'adresse de deux Administrateurs au sein de la société, il a été décidé de modifier comme suit:

- Madame Francesca Tiritiello, dont l'adresse est désormais 8-10, rue de la Confédération, CH-1204 Genève (Suisse).

- Monsieur Jan Rottiers, dont l'adresse est désormais 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (GDL).

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005722.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ARCHES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.969.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ARCHES INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005683.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PASEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 55.117.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

PASSA S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005685.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

AIR CARGO CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 86.298.

L'an deux mille six, le dix janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIR CARGO CONSULTANCY S.A. avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 869 du 7 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 86.298.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roland Klein, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Itzig, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Klein, B. Bartolovic, N. Bley, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

E. Schlessler.

(007847.3/227/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

AIR CARGO CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 86.298.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Schlessler.

(007848.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

MALIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 18.172.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1981, acte publié au Mémorial C n° 75 du 20 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé le 14 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 748 du 16 mai 2002.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALIFRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005741.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MALIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 18.172.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1981, acte publié au Mémorial C n° 75 du 20 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé le 14 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 748 du 16 mai 2002.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALIFRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005743.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MALIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.172.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1981, acte publié au Mémorial C n° 75 du 20 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé le 14 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 748 du 16 mai 2002.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALIFRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005745.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MALIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.172.

Constituée par-devant maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1981, acte publié au Mémorial C n° 75 du 20 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé le 14 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 748 du 16 mai 2002.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALIFRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005748.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MALIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.172.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1981, acte publié au Mémorial C n° 75 du 20 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé le 14 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 748 du 16 mai 2002.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003 enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALIFRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005750.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MALIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.172.

Constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1981, acte publié au Mémorial C n° 75 du 20 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé le 14 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 748 du 16 mai 2002.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALIFRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005751.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.667.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yan-de, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
SORINVEST S.A.
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005690.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FINTRENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.337.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005706.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 85.918.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 19 septembre 2005

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Jean Zeimet de ses fonctions de commissaire aux comptes.

La société MGI FISOGEST, S.à r.l. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur est nommée commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2007.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005729.3/1218/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 113.406.

 —
STATUTES

 In the year two thousand five, on the twenty-first day of December.
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

 Mr Frank W.J.J. Welman, Director, residing in Luxembourg,
acting as managing director of EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. number B 15.302,
itself acting on behalf of the minutes of an extraordinary general meeting of the shareholders of AMPHORA INVESTMENTS N.V. (the «Company»), held in Curaçao on December 16, 2005, a company existing under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at Pietermaai 15, Curaçao, (Netherlands Antilles).

The appearing party, representing 89,14% of the shareholders of the Company, has requested the notary to act the ratification of the resolutions taken in the said extraordinary meeting of shareholders held in Curaçao on December 16, 2005, deciding among others (1) to transfer the statutory seat and effective place of management of the Company from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect as per December 21, 2005 (2) to adopt the balance sheet of the Company as at December 20, 2005, as the closing balance sheet of the operations of the company in the Netherlands Antilles and as the opening balance sheet in Luxembourg, (3) to appoint MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. and MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. as managers and to accept the resignation of EQUITY TRUST (CURACAO) N.V. as director with honorable discharge, immediately upon execution of the present notarial deed in connection with the transfer of the statutory seat and effective place of management of the Company to Luxembourg and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the Netherlands Antilles and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

 A certified copy of the minutes of said extraordinary meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office and effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated December 20, 2005, stating that the net asset value of the Company amounts to five hundred twelve thousand and two Euro (EUR 512,002), after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, representing the shareholders as stated hereabove, has requested the notary to state the following resolutions, ratifying and executing the hereabove stated resolutions taken in Curaçao:

First resolution

The shareholders decide to ratify the resolutions taken in Curaçao so that the registered office and effective place of management of the Company is transferred from Curaçao to Luxembourg as of December 21, 2005 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

Second resolution

The address of the statutory seat of the Company is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Third resolution

The balance sheet as per December 20, 2005, showing a net equity of five hundred twelve thousand and two Euro (EUR 512,002), representing the Company's closing balance sheet in the Netherlands Antilles and the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of Netherlands Antilles nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Netherlands Antilles nationality.

Fourth resolution

The share capital is fixed at nine hundred thirty-four thousand five hundred Euro (934,500.- EUR) represented by thirty-seven thousand three hundred and eighty (37,380) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, currently all held as follows:

- WEDGEDALE SERVICOS DE CONSULTORIA LDA	17,967 shares
- SPI EQUITY S.A.	3,701 shares
- LALA S.A.	3,701 shares
- KEFI S.p.a	2,500 shares
- RIDGECO LIMITED	2,318 shares
- BANQUE CANTONALE VAUDOISE	1,600 shares
- ABACUS CI LIMITED AS TRUSTEE OF THE BAHIA JAWAD TRUST	1,500 shares
- KARIBA INVESTMENTS CORP.	1,103 shares
- FERRAGAMO HONG KONG LIMITED	1,080 shares

- RODI TRADING LIMITED	750 shares
- GESICO INTERNATIONAL S.A.	680 shares
- DEFI DEVELOPPEMENT FINANCE HOLDING S.A.	480 shares
Total	37,380 shares

Fifth resolution

The shareholders decide that the Company adopts the form of a société à responsabilité limitée and that its name is changed into AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l.

Sixth resolution

The shareholders decide to proceed to a total update of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

«Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a limited liability company («société à responsabilité limitée») under Luxembourg law by the name of AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company shall continue to exist for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

1. The objects of the corporation are:

a. to acquire, own, administer and manage, sell, exchange, transfer, alienate, issue and carry on trade in shares of stock and other participation warrants, bonds, funds, promissory notes, debentures, bills of exchange and other certificates of debt and other securities. The objects shall also include but not be limited to taking short positions in securities, the purchase of securities on contango, the pledging of securities, the engaging in arbitration transactions, the contracting, purchase and sale of call options and put options, the participation in the issue of securities not publicly traded, and the trading in shares not listed on any stock exchange, letter stocks and negotiable securities in real estate companies;

b. to borrow moneys and to lend moneys and to provide security in any form to companies in which the corporation has a direct or indirect participating interest,

c. to acquire:

(i) proceeds from the sale or granting of rights to use copyrights, patents, designs, secret processes or formulae, trade marks and similar property;

(ii) royalties, including rentals relating to motion pictures or to the use of industrial, commercial or scientific plant and relating to the exploitation of mines, quarries or any other natural resources and other real property;

(iii) remunerations for the rendering of technical assistance;

d. to invest its funds, directly or indirectly, in real estate and rights, to acquire, own, manage, rent, let, lease, subdivide, drain, develop, cultivate, alienate, encumber, commercially exploit and operate real estate, including real estate intended for the business of agriculture and animal husbandry, and to build roads, dikes and similar works;

e. to carry on trade, including import and export and dealing in futures, in as well as to process and work up raw materials, minerals, metals, semi-manufactured and finished products of any nature and under any name whatsoever;

f. to represent and look after the interests of third parties;

g. to do and perform, as principal, agent, broker, manager, director and/or administrator, all and any acts and things which relate to any of the objects as defined above or which may be necessary or conducive to the said objects, as well as to participate in and conduct the management of other businesses or corporations of any nature whatsoever;

2. For the purpose of protecting its property the corporation shall further have the right to make a revocable or irrevocable transfer of all or any part of its assets in trust under any Anglo-American legal system or to make a transfer of fiduciary title to such assets in any form to one or several trustees or trustworthy persons, who may be natural persons or legal persons, in such a manner that such capital assets shall be held by the trustees or by such trustworthy persons for the benefit of the corporation or its shareholders or its creditors or, if approved by the general meeting of shareholders, other persons designated by the board of directors, all this in accordance with the provisions whereby the trust or fiduciary ownership may be arranged.

3. In attaining its objects the corporation shall also duly observe the interests of corporations and enterprises with which it is connected in a group.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at nine hundred thirty-four thousand five hundred Euro (EUR 934,500), divided into thirty-seven three hundred and eighty (37,380) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, each one of which has been entirely subscribed and paid in.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a pro rata right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, shares shall be freely transferable among the shareholders. Shares shall be transferable to third parties which are not shareholders, only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III. Management

Art. 8. Management - Board of managers. The Company is administered by one or more managers, who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers.

The general meeting of the associates shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of associates fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers including obligatory one signature of category A and one signature of category B. The associates may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. General Meetings of Shareholders

Art. 10. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held annually in the Municipality of Luxembourg at such place as may be specified in the notice of the meeting within six months after the end of the Company's last expired financial year and before the end of the month of June.

Art. 11. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 12. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit, draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter V. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

Art. 14. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of Article 12 of these Articles of Association to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Chapter VII. Audit

Art. 18. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter VIII. Governing law

Art. 19. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.»

Transitory Provision

By way of derogation of Article 13 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in Curaçao to December 31st, 2005.

Seventh resolution

The shareholders appoint as managers for an unlimited duration:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. number B 9.098;
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. number B 41.471.

Eighth resolution

To the extent it is necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the Netherlands Antilles and in Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirteen thousand Euro (13,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French version, the French version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg:

A comparu:

Monsieur Frank W.J.J. Welman, administrateur, demeurant à Luxembourg, agissant en tant qu'administrateur délégué de EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. B 15.302,

elle-même agissant en vertu d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AM-PHORA INVESTMENTS N.V. (ci-après la «Société»), tenue à Curaçao en date du 16 décembre 2005, une société de droit des Antilles Néerlandaises, dont le siège social est établi à Curaçao (Antilles Néerlandaises), Pietermaai, 15.

Le comparant, représentant 89,14% des actionnaires, a requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires à Curaçao en date du 16 décembre 2005, décidant entre autres, (1) de transférer le siège social statutaire et le siège de direction effective de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, avec effet au 21 décembre 2005 (2) adopter le bilan de la Société au 20 décembre 2005 comme bilan de clôture des opérations de la société aux Antilles Néerlandaises et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg (3) de nommer MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. en qualité de gérants et d'accepter la démission de EQUITY TRUST (CURACAO) N.V. en tant qu'administrateur avec décharge honorable, avec effet à la signature de l'acte notarié de transfert au Grand-Duché de Luxembourg (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Antilles Néerlandaises qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire constatant la résolution de transférer le siège social et le siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'un bilan daté du 20 décembre 2005, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à cinq cent douze mille et deux euros (512.002,- EUR), resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, le comparant, représentant les actionnaires comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises à Curaçao, dont question ci-avant:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de ratifier les décisions prises à Curaçao de sorte que le siège social de la Société et le siège de direction effective est transféré de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 21 décembre 2005, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Troisième résolution

Le bilan établi au 20 décembre 2005, accusant une valeur nette de cinq cent douze mille et deux euros (512.002,- EUR) représentant le bilan de clôture des opérations aux Antilles Néerlandaises et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des Antilles Néerlandaises, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité des Antilles Néerlandaises.

Quatrième résolution

Le capital social est fixé à neuf cent trente-quatre mille cinq cents euros (934.500,- EUR) représenté par trente-sept mille trois cent quatre-vingts (37.380) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes détenues comme suit:

- WEDGEDALE SERVICOS DE CONSULTORIA LDA	17.967 shares
- SPI EQUITY S.A.	3.701 shares
- LALA S.A.	3.701 shares
- KEFI S.p.a	2.500 shares
- RIDGECO LIMITED	2.318 shares
- BANQUE CANTONALE VAUDOISE	1.600 shares
- ABACUS CI LIMITED AS TRUSTEE OF THE BAHIA JAWAD TRUST	1.500 shares
- KARIBA INVESTMENTS CORP.	1.103 shares
- FERRAGAMO HONG KONG LIMITED	1.080 shares
- RODI TRADING LIMITED	750 shares
- GESICO INTERNATIONAL S.A.	680 shares
- DEFI DEVELOPPEMENT FINANCE HOLDING S.A.	480 shares
Total	<u>37.380 shares</u>

Cinquième résolution

La Société adopte la forme de société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale est changée en AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l.

Sixième résolution

Il a été décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre 1^{er}. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous la loi luxembourgeoise sous le nom de AMPHORA INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société continuera à exister pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet

1. Les objets de la société sont:

a. d'acquérir, détenir, administrer et diriger, vendre, échanger, transférer, disposer, émettre, commercialiser des participations financières sous forme de parts sociales et actions, de warrants, fonds, reconnaissances de dettes, d'option d'achats ainsi que tous types de valeurs mobilières. L'objet inclus également sans pour autant se limiter à la vente à découvert de valeurs mobilières, l'acquisition de valeurs mobilières en report, la mise en gage de valeurs mobilières, le recours à l'arbitrage, l'achat, la vente et la prise d'options, la participation dans l'émission de parts sociales et actions non cotées et dans l'échange et l'achat de parts sociales et d'actions non cotées sur n'importe quel marché d'échanges de capitaux, ainsi que des parts sociales et actions et autres valeurs mobilières négociables dans des sociétés actives sur le marché de l'immobilier;

b. d'emprunter et de prêter de l'argent ainsi que de fournir tout type de sûretés au bénéfice de la société ainsi que pour des sociétés dans lesquelles la société a un intérêt direct ou indirect;

c. d'acquérir:

i. les fruits de la vente ou l'octroi de droits résultant de l'utilisation de droits d'auteur, brevets, modèles et dessins, know how, secrets de fabrication et du droit des marques et tout type d'autres propriétés similaires;

ii. Des revenus et autres rentes d'exploitation de ces droits, incluant la location de film cinématographique ou l'utilisation du matériel industriel, scientifique et commercial en relation avec l'exploitation de mines, pierres et n'importe quel autre type de ressources naturelles et de propriété immobilière;

iii. La rémunération en contrepartie de la fourniture d'assistance technique;

d. d'investir ces fonds, directement ou indirectement, dans des propriétés immobilières, d'acquérir, détenir, diriger, louer, négocier, sous diviser, drainer, développer, cultiver, disposer, nantir, exploiter commercialement et conduire tout type d'opérations immobilières nécessaire à l'exploitation agricole et animale traditionnelle ainsi que de construire des routes, des digues et autres types d'ouvrages;

e. de commercialiser, en incluant l'import et l'export ainsi que la négociation future et également dans le travail du matériel brut, des minéraux, des métaux, des produits finis et manufacturés de n'importe quel nature et sous n'importe quel nom;

f. de représenter et de surveiller les intérêts des parties tiers;

g. de prendre comme agent principal, négociateur, directeur, administrateur, toutes les décisions en relation avec l'objet social précité ainsi que dans d'autres activités de quelque nature que cela soit et d'en prendre la direction.

2. Afin de protéger son patrimoine, la société se réserve le droit d'opérer un transfert révocable ou irrévocable de tout ou partie de ses avoirs et ressources dans un Trust de droit anglais ou américain ou de faire un transfère à titre fiduciaire ses avoirs et ressources sous n'importe quelle forme envers un Trustee qui

peut être soit une personne morale ou une personne physique, de telle sorte que le capital et les ressources seront détenus par le Trustee au bénéfice de la société ou de ses associés ou de ses créanciers ou, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des associés, tout autre personne désignée par le conseil des associés, toujours selon les dispositions par lequel la propriété Trust ou fiduciaire est organisée.

3. Afin d'atteindre et de respecter l'objet, la société doit agir constamment dans l'intérêt des sociétés du groupe.

Art. 3. Siège social. La société a son siège social à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à neuf cent trente-quatre mille cinq cents euros (934.500,- EUR) représenté par trente-sept mille trois cent quatre-vingts (37.380) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit au pro rata à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales seront librement transmissibles entre associés. Les parts sociales ne seront transmissibles à des tiers non-associés qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres actions devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance comprenant obligatoirement une signature d'un gérant de catégorie A et une signature d'un gérant de catégorie B. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 10. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement dans la Commune de Luxembourg à l'endroit à préciser dans la convocation pour l'assemblée, endéans les six mois après la clôture de l'exercice comptable et avant le 30 juin.

Art. 11. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 12. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre V. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au principal établissement de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfiques - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 12 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Chapitre VII. Vérification des comptes

Art. 18. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13, l'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent à Curaçao et se termine le 31 décembre 2005.

Septième résolution

Les associés décident de nommer comme gérants pour une durée illimitée:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. numéro B 9.098;
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. numéro B 41.471.

Huitième résolution

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Antilles Néerlandaises qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective, et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à treize mille euros (13.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. W.J.J. Welman, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 151S, fol. 52, case 9. – Reçu 5.120,02 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007273.3/220/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

ALGEDAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 74A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 43.212.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signatures.

(005212.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

ProLogis UK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.769.

Extrait (traduction) des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 27 décembre 2005

Il a été décidé que:

1. Les mandats de Messrs James S. Lyon, Edward S. Nekritz, Peter G. Cassells et de ProLogis SERVICES, S.à r.l. arrivant à leur terme lors de cette assemblée, ont été renouvelés par les actionnaires jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2004.

2. Le mandat de KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, arrivant à son terme lors de cette assemblée n'a pas été renouvelé.

3. Le mandat de M. Antoine van Ommeren comme étant seul réviseur d'entreprise a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Luxembourg le 27 décembre 2005.

Par P. Cassell

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005724.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

INVESTPROJET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.341.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1400 du 27 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTPROJET, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005726.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ALINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.
R. C. Luxembourg B 22.148.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 1^{er} décembre 2005

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale constate le décès de Monsieur Thinnes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Hirsch-Rob Elly, retraitée, demeurant 54, route de la Liberté, B-6700 Attert, aux fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Hirsch Roland, directeur, demeurant à 4, rue Wangert, L-6235 Beidweiler;
- Monsieur Streicher Raymond, retraité, demeurant à 50, op. der Hardt, L-4790 Bettange-sur-Mess;
- Madame Hirsch-Rob Elly, retraitée, demeurant au 54, route de la Liberté, B-6700 Attert.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Commissaire aux comptes:

La société MGI FISOGEST, S.à r.l. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, est nommée commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Siège social

Le siège de la société ALINTER S.A. est fixé au 54, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005713.3/1218/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

JA FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 103.703.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n° 13 du 6 janvier 2005.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JA FINANCES, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005727.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

VIDIFER S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 10.993.

Constituée sous la dénomination de G.F. HOLDING suivant acte de M^e Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Mersch, le 1^{er} juin 1973, publié au Mémorial C n° 135 du 7 août 1973, modifiée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 109 du 16 mai 1979, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 13 avril 1984, acte publié au Mémorial C n° 131 du 17 mai 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C n° 281 du 22 juillet 1991. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 881 du 10 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIDIFER S.A.H.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005732.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

KEGEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 61.655.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 103 du 17 février 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 401 du 31 mai 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEGEFIN, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005735.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 96.426.

EXTRAIT

Suite aux changements d'adresse de deux Administrateurs au sein de la société, il a été décidé de modifier comme suit:

- Madame Francesca Tiritiello, dont l'adresse 8-10, rue de la Confédération, CH-1204 Genève (Suisse).

- Monsieur Jan Rottiers, dont l'adresse est désormais 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (GDL).

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005736.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

KM ADVISORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 90.319.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 78 du 27 janvier 2003.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KM ADVISORS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005738.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

KM ADVISORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 90.319.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 78 du 27 janvier 2003.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KM ADVISORS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(005739.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NEUROCHEM LUXCO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.031.

Extrait d'information du 9 janvier 2006

Cet extrait vise à informer que le siège social de l'associé unique (NEUROCHEM INC.) de la Société a été transféré au 275 Armand-Frappier Boulevard, Laval, Québec, Canada H7V 4A7.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

M. Van Krimpen / H. Boersen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005742.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

NEUROCHEM LUXCO I S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.026.

Extrait d'information du 9 janvier 2006

Cet extrait vise à informer que le siège social de l'associé commanditaire (NEUROCHEM INC.) de la Société a été transféré au 275 Armand-Frappier Boulevard, Laval, Québec, Canada H7V 4A7.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

M. Van Krimpen / H. Boersen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005747.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

DIGITAL IMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 90.068.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03696, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(005753.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ELEA DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 103.114.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03577, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(005762.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

OBJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 53.659.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(005802.3/1185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

35083

PARIS VIIIe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.952.

RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt N° L050040105.5 des comptes annuels au 31 décembre 2004 enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, référence LSO BE03482, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le (...).

Il y a lieu de lire bilan au 31 décembre 2003 enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2005, référence LSO-BM02614, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le (...).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS VIIIe S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(005752.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FINKERRI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.352.

La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B n° 75.908 et la société FINKERRI S.A., a été dénoncée en date de ce jour.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Marc Schmit, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen se sont démis de leurs mandats d'administrateurs, à cette même date ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005759.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LEX ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers.

R. C. Luxembourg B 75.252.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 9 décembre 2005

Les associés ont décidé de réélire Monsieur Björn Godvig Englund, Senior Manager, Steinsel, comme gérant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005782.3/050/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LEX ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers.

R. C. Luxembourg B 75.252.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03706, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(005776.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TJUST ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 67.935.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 27 décembre 2005

- Ont été réélus administrateur, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

Monsieur Conni Jonsson, Linnégatan 6, S-103 27 Stockholm, président,
Monsieur Hans Wibom, Smålandsgatan 20, S-111 87 Stockholm,
Monsieur Jos Hemmer, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
Monsieur Eric Leclerc, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

- A été réélue réviseur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Dennis Robertson.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005760.3/050/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

TJUST ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 67.935.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03099, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(005758.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

REAL FINANZ UND IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 31.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03580, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

P. Rochas

Administrateur

(005763.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FREEMONT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.656.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 novembre 2005 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de StenGest, S.à r.l. en STENHAM, S.à r.l.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005764.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SAFETEX SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 37.432.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03704, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(005771.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

SAFETEX SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 37.432.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03702, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(005765.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

HIGGINS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.294.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 novembre 2005 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de StenGest, S.à r.l. en STENHAM, S.à r.l.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005766.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LOTUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.031.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2005

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 28 février 2005, de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, de son mandat d'administrateur. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005807.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

GENUA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 33.915.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03710, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(005785.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

OCTOPUS MAIL ORDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.257.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03712, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(005790.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.681.

Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration datée le 16 juin 2005

Il a été décidé de changer l'adresse du siège social de BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS SICAV. Celui-ci, auparavant situé au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg est, à partir du 1^{er} août 2005, situé au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2006.

Pour BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS

G. Fyfe-Meis

Au nom et pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005798.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MINGUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 83.700.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2005

- L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005822.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

BAD SCHÖNBORN, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.473.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAXONY HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.444, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 21, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BAD SCHÖNBORN (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.473, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 26, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1251, on November 22, 2005. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of January 2006 instead of the thirty-first day of December 2005.

2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of February and end on the thirty-first day of January of the following year.

3. Subsequent amendment of article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of January 2006 instead of the thirty-first day of December 2005.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of February and end on the thirty-first day of January of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 20. «The Company's year commences on February 1st and ends on January 31st of the following year.»

Art. 21. «Each year on January 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAXONY HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.444, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 décembre 2005.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de BAD SCHÖNBORN (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.473, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1251, le 22 novembre 2005. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un janvier 2006 au lieu du trente et un décembre 2005.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

3. Modification subséquente de l'article 20 et de l'article 21 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un janvier 2006 au lieu du trente et un décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 et l'article 21 des statuts de la Société de la façon suivante:

Art. 20. «L'année sociale de la Société commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.»

Art. 21. «Chaque année au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005, vol. 899, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007153.3/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

BAD SCHÖNBORN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(007154.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.